

Briançon, le 16 DEC. 2014



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Objet : Réponse au courrier circulaire

Nos réf. : BT/bt-2014-2027

Affaire suivie par Benoît TURIN

Tél. : 04.92.21.35.97 mail : b.turin@ccbrianconnais.fr

Madame, Monsieur

Vous avez sollicité vos conseillers communautaires pour avoir des précisions sur la situation de la négociation sur le contrat de délégation de Service Public entre la Communauté de Communes du Briançonnais et la SEERC.

Voici ce que nous pouvons dire sur l'état d'avancement de nos discussions et négociations à ce jour ; le propre d'une négociation étant d'évoluer en permanence jusqu'à ce qu'une signature la fige par un avenant au contrat initial.

Si les rencontres avec la SEERC du début d'été nous poussaient à l'optimisme, la situation s'est durcie ces dernières semaines, poussant notre Collectivité à demander à Monsieur le Préfet une médiation amiable comme le prévoit le contrat de concession (demande du 19 septembre 2014) ainsi qu'à demander la constitution d'une commission tripartite (demande du 26 novembre 2014) auprès du tribunal administratif de Marseille.

A priori, nous serions d'accord sur le modèle économique de présentation des comptes demandé par la CCB (et construit par M. du Fau de Lamothe) ce qui va dans le sens d'une meilleure transparence des comptes.

Les négociations sont toujours en cours sur certains surcoûts liés aux investissements, sur la prise en charge des eaux pluviales qui sont hors contrat, sur le non versement de subventions de l'agence de l'eau en début de contrat et sur la formule d'ajustement tarifaire.

La SEERC ayant unilatéralement décidé de surseoir à certains investissements concessifs prévus, comme la STEP de Névache, tant qu'un avenant n°2 n'aura pas été signé, elle a été mise en demeure par le Président de la Collectivité de réaliser ces travaux dans les délais attendus par les services de l'Etat.

Dans votre courrier, vous soulevez cinq points particuliers :

1) Compte rendu détaillé :

La mission de consultant indépendant de M. du Fau de Lamothe a été contractualisée par un arrêté du Président le 12 février 2013, il a rendu compte de l'avancement des négociations lors de la CCSPL du vendredi 27 juin 2014.

2) Etude sur les conséquences financières d'une éventuelle rupture du contrat :

Cette option n'est pas retenue par la Collectivité car les conséquences financières dues à une rupture unilatérale du contrat de concession sont malheureusement fixées par la jurisprudence très fournie en la matière (ex. : Rupture unilatérale du contrat d'assainissement ville de Castres/Lyonnaise des eaux, 28 millions d'euros d'indemnités). Nous devrions verser à SEERC le cumul des bénéfices prévu sur la durée totale du contrat initial, le rachat des investissements et certainement des indemnités de rupture à l'appréciation du juge.

3) Reversement des trop-perçus :

Les trop-perçus (et les trop-à-percevoir) sont bien tout l'enjeu de la négociation actuelle. Nous sommes actuellement dans la phase de négociation des prix. Si celle-ci n'aboutissait pas, quelles seraient les chances d'une négociation en 2016 ? Sans accord à l'amiable, un juge du tribunal administratif devra se prononcer sur certains articles de la concession.

4) Commission de contrôle financier :

La commission de contrôle financier n'a pas encore été réunie. Néanmoins, lors de la CCSPL du vendredi 27 juin 2014, les informations à caractère financier ont été fournies par messieurs Lelièvre, Directeur Général Délégué de la SEERC et par notre assistant, M. du Fau de Lamothe.

Croyez bien que les discussions sont rudes et que nous ne lâchons rien, ce qui induit le besoin de temps pour les multiples allers-retours entre les parties. La communication envers les usagers dans ce domaine est complexe. Les stratégies de négociation ne peuvent être dévoilées et les informations d'un jour peuvent être différentes quelques semaines plus tard. Nous pouvons toutefois vous assurer que vos élus ont les mêmes intérêts que vous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président



Alain FARDELLA



Le Vice-Président



Jean-Pierre SEVREZ

